

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1272

Artikel: Cercle fermé : virés du WIR

Autor: Savary, Géraldine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des taxes d'orientation sont la condition de la libéralisation du marché de l'électricité

SOURCE:

Rudolf Rechsteiner,
«Aufforderungen an einen offenen Strommarkt.
Rahmbedingungen für Qualität und Sicherheit wichtig».
Neue Zürcher Zeitung,
9 septembre 1996

(jd) L'Union européenne a décidé de libéraliser progressivement le marché de l'électricité. Mais sans règles du jeu claires, cette libéralisation portera des atteintes graves à l'environnement et défavorisera les petits consommateurs.

Guerre des prix

Les électriciens helvétiques, confortablement installés dans leur monopole, ne voient pas d'un bon œil l'ouverture des marchés. Mais la Suisse, principale plaque tournante des échanges européens de courant, ne pourra pas se soustraire à ce mouvement de libéralisation. Aussi les producteurs-distributeurs exigent-ils la suppression des taxes et contraintes environnementales qui affectent négativement leur position concurrentielle. L'économiste Rudolf Rechsteiner, conseiller national socialiste bâlois, rétorque qu'au contraire un marché libre ne peut fonctionner que dans la transparence des coûts et l'égalité des opérateurs face aux exigences de protection de l'environnement.

L'ouverture du marché sans conditions ne va pas stimuler un usage efficace et ménager de l'électricité. La baisse des prix induite par la concurrence découragera les investissements de rationalisation et les efforts des distributeurs pour conseiller leurs clients. Le consommateur donnera la préférence au courant bon marché produit dans des pays où les exigences écologiques et de sécurité sont faibles. Ce choix freinera le développement des énergies renouvelables, plus coûteuses. Enfin, l'ouverture progressive du marché, d'abord en faveur des gros consommateurs, risque de coûter cher aux ménages et à l'artisanat qui paieront la facture de la guerre des prix et de la sous-enchère entre producteurs.

Abaïsser les coûts d'utilisation

Rudolf Rechsteiner rappelle que dans un marché digne de ce nom, chacun assume les coûts qu'il engendre, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Aussi la libéralisation doit s'accompagner de taxes d'orientation (comme en Suède, au Danemark et en Hollande) entièrement remboursables aux consommateurs. Une politique moderne de l'énergie ne vise pas à abaisser le prix mais le coût d'utilisation de l'énergie. Un prix élevé conduit à un usage plus efficient et donc à un coût final moindre; et il stimule le développement technique et la diffusion des nouvelles énergies. ■

Virés du WIR

(gs) Dans DP 1270, nous avions montré en quoi le système WIR était contraignant pour les adhérents à la coopérative et pour les employés de ces entreprises. Ceux-ci ont, en outre, l'interdiction d'émettre des critiques publiques à l'encontre du système, sous peine de boycott.

A la télévision suisse-allemande, un imprimeur bernois s'est plaint publiquement des effets pervers de WIR. La riposte de la Banque n'a pas tardé: «pour les adhérents WIR qui s'expriment ouvertement contre le système WIR, nous n'aurons aucune compréhension». Résultat: le compte WIR de l'imprimeur est fermé. L'employeur a le choix entre laisser la monnaie aux clients, l'échanger contre de l'argent liquide, ce qui est interdit ou alors au marché noir, – ou l'inscrire dans les pertes de l'entreprise. Autre cas déclaré indésirable par la centrale WIR: un entrepreneur avait écrit une lettre ouverte dans le *Bund* affirmant que la grande majorité des adhérents WIR «haïssaien» ce système. L'entrepreneur en question a été tracé de la liste WIR pour cause «de diffamation et de déniement».

Les responsables WIR se veulent rassurants; selon eux, les critiques dont ils font l'objet restent rares et sans conséquences. Ils annoncent même que la confiance dans le système a encore augmenté ces dernières années.

Pourtant une enquête menée par l'Université de Saint Gall montre que les deux tiers des personnes interrogées appartenant au système lui reconnaissent de multiples désavantages et 52% d'entre elles seraient favorables à sa suppression. Depuis 1993, 12 000 comptes WIR ont été fermés. ■

INFORMATION

Comment multiplier l'événement

(ad) On sait comment *Le Matin*, sur la base d'une information fausse d'un magistrat, non contrôlée, a laissé croire que l'Etat de Vaud avait hérité de 360 millions. Le lendemain, toute la presse rectifie, avec plus ou moins de bonheur. Ainsi *24 Heures* annonce sur affichette: «Comment 360 millions échappent à l'Etat», tout en expliquant dans un article honnête que cette somme ne lui avait en fait jamais été destinée. Révélateur. Il suffit que la nouvelle, même fausse, ait été écrite dans un journal pour qu'elle ait été vraie le temps d'une journée. Normal donc que, annonçant la méprise, le journal fasse comme si la somme avait appartenu à l'Etat, puis lui avait échappé. On n'aime guère se faire du tort entre confrères. ■